COMMUNE DE
Strassen

Formulaire des subventions communales pour l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables

Je soussigné(e) :

Matricule : __ __ __ __ / __ __ / __ __ / __ __ __ __ __

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et localité : .....

Tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Numéro de compte :

IBAN ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Établissement financier : .....

Titulaire du compte : .....

Concerne l'immeuble :

Adresse : ..... L- ..... Strassen

- ☐ Propriétaire
- ☐ Locataire

sollicite un subside communal pour (cochez la case qui convient):

☐	Installation panneaux solaires thermiques pour eau chaude sanitaire	***30 %**
☐	Installation panneaux solaires thermiques pour eau chaude sanitaire et chauffage	***30 %**
☐	Installation panneaux solaires photovoltaïques	***30 %**
☐	Installation chaudière à granulés/plaquettes de bois et filtre à particules	***25 %**
☐	Installation pompe à chaleur air/eau	***25 %**
☐	Installation pompe à chaleur géothermique / pompe à chaleur combinée à un accumulateur de chaleur latente et un collecteur solaire thermique	***25 %**
☐	Installation pompe à chaleur hybride	***25 %**

**pourcentage de la prime allouée par l'Etat de l'Administration de l'Environnement.*

Pièces à joindre obligatoirement :

- ☐ **Copie du document attestant l'obtention de la subvention de l'Etat avec indication du montant alloué avec les annexes respectives**
- ☐ **Relevé d'identité bancaire (RIB)**

Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Renvoyer à / *Zurückschicken an* / Send back to
Administration communale de Strassen
Service environnement
B.P. 22
L-8001 Strassen

Renseignements / *Auskünfte* / Informations
Service environnement
Mme Wirtgen — 31 02 62-256
M. Schmidt — 31 02 62-271
environnement@strassen.lu

COMMUNE DE
Strassen

Conditions d'éligibilité
Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale pour l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique.
- Être propriétaire ou copropriétaire du bien à rénover sur le territoire de la commune de Strassen au moment de la demande.
- Être bénéficiaire de la prime allouée par l'Administration de l'environnement conformément la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement et au règlement grand-ducal du 7 avril 2022, désignés Klimabonus.
- La demande de subvention est introduite au plus tard 6 mois après réception de la décision ministérielle attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Strassen, le …….. ……
Signature

Protection des données personnelles :
Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.

Renvoyer à / *Zurückschicken an* / Send back to
Administration communale de Strassen
Service environnement
B.P. 22
L-8001 Strassen

Renseignements / *Auskünfte* / Informations
Service environnement
Mme Wirtgen M. Schmidt
31 02 62-256 31 02 62-271
environnement@strassen.lu